



## Halte à l'austérité sur nos salaires

### Toutes et tous dans l'action le 17 mars

**Pouvoir d'achat et dégel du point d'indice :  
L'augmentation, ça doit être maintenant !**

C'est donc par voie de presse qu'Amélie de Montchalin a annoncé une revalorisation du point d'indice avant l'été prochain.

Cette annonce survient alors que le 16 février dernier, la ministre répétait la main sur le cœur aux organisations syndicales qu'une telle « *mesure électoraliste* » reviendrait à prendre les agents et leurs organisations syndicales « *pour des imbéciles* ».

De nombreux éléments méritent d'être soulignés, sur lesquels la CGT, elle, n'a jamais varié dans son analyse et sa stratégie.

Le gouvernement concède enfin que seul le dégel du point d'indice permet une augmentation générale du salaire des fonctionnaires. Il désavoue ainsi sa propre doctrine affirmée depuis 5 ans contre toute logique et contre l'avis de toutes les organisations syndicales.

Le gouvernement reconnaît aussi que s'agissant de la prise en compte de l'inflation, c'est bien l'évolution de la valeur du point d'indice qui est l'outil irremplaçable pour le pouvoir d'achat des agents et des agents de la Fonction publique.

**Le calendrier annoncé par la ministre ne laisse aucun doute : cette annonce s'inscrit totalement dans une manœuvre électoraliste de bas étage !**

**La CGT condamne ce procédé scandaleux, irrespectueux de la démocratie et insultant pour les personnels de la Fonction publique et leurs organisations syndicales, a fortiori dans une période où la Fonction publique, au service de l'intérêt général, a été si rudement mise à l'épreuve.**

Si personne ne peut se leurrer sur le caractère de propagande électorale de ce futur dégel, nul ne peut nier qu'il est aussi le fruit de la pugnacité de certaines organisations syndicales - au premier rang desquelles, la CGT - et des mobilisations unitaires.

Une telle annonce délivrée l'avant-veille d'une journée d'action unitaire pointant la question des salaires comme centrale démontre l'efficacité de l'action syndicale et la nécessité pour les personnels de se mobiliser.

**La CGT Fonction publique y voit donc un encouragement à poursuivre et à amplifier la pression.**

### **LA SITUATION EST POURTANT CATASTROPHIQUE !**

L'absence de revalorisation du point d'indice depuis 2021 – hormis les deux fois 0,6 % de la fin de l'ère François Hollande – a déjà généré des pertes de pouvoir d'achat d'un niveau inédit.

Sur cette période (janvier 2010 – janvier 2022), la valeur du point a reculé de 12,7 % en regard de l'inflation: un gouffre!

Aujourd'hui, les quatre premiers échelons du C1, le premier grade de la Fonction publique, sont payés au niveau du SMIC.

C'est le cas également des deux premiers échelons du C2.

Et c'est le cas du salaire d'entrée dans la catégorie B avec un recrutement effectué en moyenne à bac +3 !

Les carrières en sont rendues à un état de délitement tel qu'un agent de catégorie C partant du premier grade et parvenant au sommet du deuxième gagnera en moyenne... 15 euros par an!

Au rythme actuel de l'augmentation du coût de la vie (au minimum 3 % en glissement annuel), les mois prochains seront synonymes de pertes de pouvoir d'achat encore aggravées et de situations plus que préoccupantes.

Si, comme il est prévisible, une nouvelle revalorisation légale du SMIC intervenait cet été, un cadre de catégorie A sera recruté à peine 11 % au-dessus du salaire minimum !

## **IL EST DONC PLUS QUE TEMPS DE METTRE UN TERME À CES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ!**

Depuis 2000, pendant que les pouvoirs exécutifs successifs bloquaient les salaires des fonctionnaires, la fortune des milliardaires français a été multipliée par 6, s'accroissant de plus de 400 milliards d'euros!

Sur les deux dernières années (2020 et 2021), les entreprises du CAC40 ont engrangé près de 140 milliards de profits dont les trois quarts ont servi à verser des dividendes juteux – ou à procéder à des rachats d'actions – à des actionnaires déjà gavés!

### **Dans le cadre de sa campagne, la CGT revendique en urgence une augmentation de 10 % de la valeur du point.**

En solde net (une fois pris en compte les rentrées liées aux cotisations sociales salariées et impôts), le coût se situe à environ 12 milliards d'euros.

12 milliards d'un côté pour plus de 5 millions d'agentes et d'agents et 400 milliards pour moins de 50 personnes, les exigences de la CGT n'ont vraiment rien d'exorbitantes, c'est le moins que l'on puisse dire!

Une dernière donnée pour s'en convaincre.

De 2010 à 2021, la part des rémunérations et retraites versées aux ayants droit de la Fonction publique a reculé d'environ un point dans les richesses créées (le fameux PIB). En espèces sonnantes et trébuchantes, cela représente à peu près 25 milliards d'euros.

**Tout cela confirme que de fortes augmentations générales des salaires sont à la fois justes socialement et possibles économiquement.**

### **Plus que jamais, nous revendiquons notamment :**

- L'ouverture d'une négociation immédiate pour des mesures générales et urgentes qui doivent être appliquées le plus rapidement possible. La CGT souligne à ce propos que la Constitution donne la possibilité au gouvernement, par convocation du Parlement actuel en session extraordinaire possible jusqu'au 21 juin, de faire voter les textes budgétaires nécessaires ;
- Une revalorisation de la valeur du point à hauteur de 10% permettant une première remise à niveau du pouvoir d'achat et un premier rattrapage des pertes intervenues les années antérieures ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- Des dispositifs d'intégration des primes dans les salaires, la fin des régimes indemnitaires au mérite et plus particulièrement du RIFSEEP ;
- Une forte revalorisation des pensions et des retraites ;
- Une meilleure reconnaissance des qualifications et de meilleures amplitudes de carrière ;
- Des mesures spécifiques pour les agents non titulaires et les personnels précaires.

**Plus nombreuses et nombreux serons-nous en grève et dans la rue les 17 mars, plus élevé sera le niveau d'augmentation de la valeur du point d'indice.**

Paris, le 16 mars 2022